

SESSION 2014

**CAPLP
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : ÉCONOMIE ET GESTION

Option : TRANSPORT LOGISTIQUE

ÉPREUVE DE GESTION

Durée : 5 heures

Calculatrice électronique de poche - y compris calculatrice programmable, alphanumérique ou à écran graphique – à fonctionnement autonome, non imprimante, autorisée conformément à la circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999.

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information, autorisée.

L'usage de tout autre ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

A

Documents remis au candidat :

Le sujet comporte 26 pages dont celle-ci.

Liste des annexes :**PARTIE A : LA GESTION ET LE SUIVI DU TRANSPORT**

Annexe 1 : Les intervenants dans l'opération de transport

Annexe 2 : Les incoterms 2010 et la valeur en douane à l'importation

DOSSIER 1 : L'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DE LA TURQUIE

Annexe 3 : Les bords vides et leurs conditionnements

Annexe 4 : Le contrat d'approvisionnement des bords en provenance de Turquie

Annexe 5 : L'extrait de la page écran des calculs de valeurs

Annexe 6 : L'extrait des tarifs utilisés par la société CFI

Annexe 7 : Le taux de change

Annexe 8 : L'extrait du tarif douanier RITA

DOSSIER 2 : LE LITIGE ET LE RÉAPPROVISIONNEMENT DE REMPLACEMENT

Annexe 9 : L'expédition de bouteilles de Turquie

Annexe 10 : Le réapprovisionnement des marchandises avariées

Annexe 11 : La cotation aérienne – extraits des tarifs Turkish airlines

Annexe 12 : La messagerie internationale

Annexe 13 : L'indemnisation des pertes et avaries

PARTIE B : LA GESTION DES FLUX ET LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT A L'INTERNATIONAL**DOSSIER 3 : LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ENTREPÔT DES PRODUITS FINIS**

Annexe 14 : La préparation de commandes vocale ou l'homme-machine ?

Annexe 15 : Le voice picking est bien pratique, même dans une TPE

Annexe 16 : Les risques psychosociaux

Annexe 17 : « Êtes-vous autonome et responsable de votre travail ? »

Annexe 18 : Les caractéristiques de la zone de stockage des produits finis – société Terroir de Lorraine

Annexe 19 : L'extrait des caractéristiques des chariots de manutention

Annexe 20 : Les besoins en emplacements

Annexe 21 : La plaque de charge du chariot modèle R1.4 ; marque Hyster

Annexe 22 : Le plan de masse de la zone de stockage du site de la société Terroir de Lorraine

DOSSIER 4 : LE SUIVI D'UN PRODUIT

Annexe 23 : Les prévisions et consommations des ventes – société Terroir de Lorraine

Annexe 24 : Les données de gestion – produit « pâté de campagne à la myrtille des Vosges »

Annexe 25 : L'extrait de la page écran d'une fiche produit – société Terroir de Lorraine

Annexe 26 : Les abréviations et le formulaire de gestion des stocks

DOSSIER 5 : LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL

Annexe 27 : Le salon international de l'agroalimentaire

Annexe 28 : Le bilan des exportations de produits agroalimentaires

Annexe 29 : Les produits d'épicerie fine

La **société TERROIR DE LORRAINE**, implantée à Metz en Moselle depuis une vingtaine d'années, fabrique et commercialise des produits du terroir lorrain : il s'agit de productions artisanales haut de gamme.

Elle dispose d'une large gamme de produits de la région :

- alcools lorrains (perlés, bières, vins, eaux de vie, apéritifs et spiritueux) ;
- terrines artisanales lorraines (terrines à la mirabelle, terrine à la groseille, terrine d'escargots à la persillade, terrine au vin de Moselle...) ;
- plats cuisinés lorrains (fricassée de porc au Munster, sauté de biche sauce chasseur, sanglier sauce délice marrons myrtilles...) ;
- biscuits, chocolats, confiseries et bonbons lorrains (Madeleines Royales de Commercy, Bergamotes de Nancy...) ;
- fruits et confitures (confiture à la bergamote, confiture à la mirabelle, mirabelles au vin gris des côtes de Toul...).

La **société TERROIR DE LORRAINE** conditionne ses produits dans des contenants en verre. Traditionnellement la **société TERROIR DE LORRAINE** confie l'acheminement de ses importations au commissionnaire de transport, **COMPAGNIE DE FRET INTERNATIONAL (CFI)**, qui se charge de l'ensemble des modalités relatives au transport et aux prestations logistiques externes à l'usine.

Aujourd'hui, la **société TERROIR DE LORRAINE** commercialise sa production d'épicerie fine en France dans des boutiques spécialisées, dans lesquelles madeleines et bergamotes se mêlent aux eaux de vie, confitures et terrines.

Elle a aussi créé un service spécialisé qui propose des colis aux comités d'entreprise, mairies et diverses entreprises. Avec plus de 100 000 colis confectionnés par an, ce sont plus de 1 500 clients (comités d'entreprises et collectivités) qui choisissent aujourd'hui les produits du terroir.

PARTIE A : LA GESTION ET LE SUIVI DU TRANSPORT

Employé(e) à titre temporaire au sein de la **CFI (Compagnie de Fret International)**, vous êtes chargé(e) du dossier TERROIR DE LORRAINE.

Vous traitez les opérations suivantes :

- l'approvisionnement de Turquie des bocaux servant à contenir les terrines ;
- le traitement d'un litige constaté à l'arrivée à Metz.

DOSSIER 1 : L'APPROVISIONNEMENT AUPRÈS DE LA TURQUIE

La société TERROIR DE LORRAINE a sélectionné un nouveau fabricant turc TURKIYE PAKETLEME qui possède un agrément « sûreté ». Elle a passé commande de 11 400 bocaux en verre (6 000 bocaux « petits modèles » et 5 400 bocaux « grands modèles »). L'expéditeur propose d'expédier la marchandise dans 4 conteneurs 20' DRY.

La société TERROIR DE LORRAINE commissionne la société CFI pour l'acheminement de bocaux vides émanant de ce nouveau fournisseur.

Dans un premier temps, vous êtes chargé(e) d'analyser la conteneurisation proposée par l'expéditeur et de proposer une solution plus avantageuse, puis dans un second temps de valoriser l'importation.

1^{ERE} PARTIE : ANALYSE DE LA CONTENEURISATION PROPOSEE

1-1. Déterminez par calcul :

- le nombre de cartons nécessaires ;
- le nombre de palettes nécessaires ;
- le poids total de l'envoi.

1-2. Démontrez qu'un seul conteneur 40' DRY est suffisant pour acheminer toute la marchandise.

2^{EME} PARTIE : LE DEDOUANEMENT

En tenant compte de l'analyse précédente :

1-3. Indiquez de façon structurée les régimes douaniers attribués à l'arrivée des marchandises à Marseille et à Metz.

1-4. Précisez, pour cette importation, les formalités à accomplir au titre de la sûreté-sécurité dans le cadre des nouvelles procédures de contrôle des échanges.

1-5. Présentez la note de valeur qui permet de confirmer les 3 valeurs générées par le système DELT@ après saisie de la déclaration douanière.

1-6. Contrôlez par un calcul l'exactitude du montant de la dette douanière avant validation de la déclaration.

1-7. Déterminez la valeur DDP Metz (incoterm 2010) de l'envoi.

Afin de commercialiser sa gamme de produits de spiritueux, la société TERROIR DE LORRAINE importe également par voie maritime des bouteilles vides de Turquie. Le fournisseur turc propose des flacons sur mesure, personnalisés afin de célébrer des événements particuliers.

Lors des festivités pour son 50^{ème} anniversaire, la société TERROIR DE LORRAINE a commandé un lot de bouteilles personnalisées « Collector » destinées à être remises à ses meilleurs clients lors de la cérémonie officielle.

La marchandise conteneurisée, chargée au port d'Istanbul, est prise en charge au port de Marseille par le transitaire portuaire TRANSMEDI. Celui-ci réceptionne la marchandise « net de réserves » et remet le conteneur au transporteur routier SAMER SA pour être acheminée du port de Marseille aux entrepôts de la société TERROIR DE LORRAINE à Metz. Le transporteur routier SAMER SA est affrété par la société CFI, commissionnaire de transport.

À la sortie du port de Marseille, un des essieux de la semi-remorque s'est rompu, entraînant un arrêt du véhicule. L'entreprise de transport a immédiatement affrété un véhicule de remplacement et transféré le conteneur.

Au service réception de l'entreprise TERROIR DE LORRAINE, le responsable des réceptions constate les faits suivants :

- sur une palette, tous les cartons sont abîmés et la totalité de la marchandise est détruite ;
- sur une seconde palette, dans trois cartons, la totalité de la marchandise est également détruite.

Le transport est couvert par une lettre de voiture nationale.

La date de la cérémonie étant proche et soucieux de son bon déroulement, la société TERROIR DE LORRAINE fait procéder à l'importation en urgence de marchandises en remplacement des produits avariés. Elle confie cette mission à la société CFI qui organise l'approvisionnement par voie aérienne. La marchandise est remise directement au transporteur aérien par le fournisseur turc à l'aéroport d'Istanbul. Elle sera déchargée à l'aéroport de Bruxelles. La marchandise est prise en charge par le transporteur BOTRIX EXPRESS jusqu'à destination des entrepôts de la société TERROIR DE LORRAINE.

1^{ERE} PARTIE : LE COUT DU REAPPROVISIONNEMENT

- 2-1. Déterminez le coût du transport aérien concernant l'importation de la marchandise de remplacement.
- 2-2. Évaluez le coût de transport routier des marchandises de remplacement.
- 2-3. Calculez la valeur DAP Metz (incoterm 2010) des marchandises de remplacement.

2^{EME} PARTIE : L'INDEMNISATION

- 2-4. Déterminez les intervenants (raison sociale et qualité) concernés par ce litige. Identifiez la nature des contrats qui les lient.
- 2-5. Analysez la responsabilité de chaque intervenant concerné dans ce litige. Justifiez votre réponse.
- 2-6. Énoncez les formalités à accomplir par le destinataire afin de conserver son droit de recours.
- 2-7. Calculez le plafond de responsabilité applicable dans le cadre de cette avarie.
- 2-8. Évaluez le montant de l'indemnité à laquelle la société TERROIR DE LORRAINE peut prétendre.
- 2-9. Donnez votre avis sur l'opportunité de souscrire une déclaration de valeur dans cette situation.

PARTIE B : LA GESTION DES FLUX ET LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT À L'INTERNATIONAL

À l'issue de votre mission chez CFI, la **société TERROIR DE LORRAINE** vous propose un poste à mi-temps au service logistique et à mi-temps au service transport (cellule internationale).

Vous réalisez les missions suivantes :

- le réaménagement de l'entrepôt ;
- le suivi d'un produit ;
- le projet de développement de la société sur la marché international.

DOSSIER 3 : LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ENTREPÔT DES PRODUITS FINIS

Actuellement la procédure de stockage de la marchandise au sein de la société TERROIR DE LORRAINE ne prévoit pas obligatoirement des emplacements en zone de picking au sol. Ainsi, ce système oblige les préparateurs à dégerber les palettes fréquemment lors des prélèvements.

Le responsable logistique, Monsieur PRUNIER, envisage de mettre en place la préparation de commandes vocale et vous demande des informations sur cette méthode.

Celle-ci implique une réorganisation de la zone de prélèvement :

- le picking se situera au niveau du sol,
- les réserves seront stockées dans les niveaux supérieurs.

L'entreprise ne souhaite pas investir dans de nouveaux palettiers ni déplacer les échelles mais n'écarte pas la possibilité d'acheter un complément de lisses.

Vous êtes chargé(e) d'étudier ce dossier.

- 3-1.** Rédigez les éléments préparatoires à une note de synthèse sur la préparation de commandes vocale.
- 3-2.** Proposez une solution qui optimise le nombre d'emplacements. Précisez les conditions de mise en œuvre du projet. Présentez les éléments de votre démarche et les calculs.

Dans la perspective de cette réorganisation, il est prévu d'embaucher des caristes qui auront besoin d'une autorisation de conduite de chariots automoteurs de manutention. Monsieur PRUNIER souhaite que vous lui rappeliez le cadre réglementaire, et cela d'autant plus que l'entreprise souhaite s'engager dans une démarche de certification liée à la sécurité.

- 3-3.** Citez :
 - les éléments pris en compte pour étudier une demande d'autorisation de conduite de chariots automoteurs de manutention ;
 - la personne qui peut la délivrer.
- 3-4.** Indiquez la certification qui pourra s'appliquer dans le cadre de la santé et la sécurité au travail ainsi que les bénéfices que pourra en tirer l'entreprise.

DOSSIER 4 : LE SUIVI D'UN PRODUIT

Depuis quelques mois l'entreprise commercialise un nouveau produit, le pâté de campagne à la myrtille des Vosges. Pour ce produit qui connaît un vif succès, vous disposez le 27 juin 2013 des ventes réelles pour la période du mois de janvier à juin 2013. Monsieur PRUNIER décide de réactualiser les paramètres liés à une gestion économique des stocks. Vous considérez que le pourcentage moyen d'augmentation des ventes réelles par rapport aux prévisions est applicable à l'année civile entière. Votre responsable vous rappelle que votre entreprise sera fermée demain pour cause d'inventaire. La prochaine saisie des commandes ne sera traitée informatiquement que le lundi 1^{er} juillet 2013.

- 4-1. Citez et justifiez la méthode de gestion économique des stocks choisie. Précisez l'intérêt de modifier les paramètres de gestion.
- 4-2. Calculez les paramètres de gestion par rapport à la méthode retenue en vue de mettre à jour la fiche produit.
- 4-3. Indiquez, en quantité, en date du 27 juin 2013 :
 - le stock physique,
 - le stock potentiel disponible.

DOSSIER 5 : LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT SUR LE MARCHÉ INTERNATIONAL

Fort de sa notoriété et réussite dans l'Hexagone, la société TERROIR DE LORRAINE souhaite, d'une part poursuivre sa stratégie de différenciation afin de conserver son avantage concurrentiel lié à l'authenticité de ses produits du terroir, et d'autre part continuer son développement économique.

Elle vient d'obtenir pour certains de ses produits le label « la Lorraine notre signature », ce qui lui confère une reconnaissance dans les saveurs et savoir-faire traditionnels lorrains.

Grâce à cette démarche d'agrément la chef d'entreprise, Madame CLAUDIN, a eu l'opportunité de rencontrer des acteurs du secteur agro-alimentaire dont l'association des industries agro-alimentaires de Lorraine (ANIA) et quelques producteurs locaux qui l'ont informée de l'existence du Salon International de l'Agroalimentaire (SIAL) qui s'est tenu du 19 au 23 octobre 2012 à Paris.

Votre responsable s'interroge sur l'opportunité de développer son chiffre d'affaires sur le marché international. Elle vous demande de l'aider à préparer la prochaine réunion de direction :

- 5-1. Énumérez les aspects que l'entreprise devra étudier avant de développer sa stratégie sur le marché international.
- 5-2. Énoncez les risques que la société TERROIR DE LORRAINE devra mesurer avant de se développer sur le marché international.
- 5-3. Citez les différentes modalités de développement à l'international.
- 5-4. L'entreprise décide finalement de se tourner d'abord vers le marché le plus proche, le marché allemand. Proposez les modalités de développement sur ce marché qui vous semblent les plus appropriées.

ANNEXE 1 : LES INTERVENANTS DANS L'OPÉRATION TRANSPORT

TERROIR DE LORRAINE 12, rue des Allemands 57000 Metz FRANCE	Commercialise des produits du terroir lorrain
TURKIYE PAKETLEME Iklal Caddesi n°7 Taksim 34435 Istanbul TURQUIE	Fournisseur turc spécialisé dans la fourniture de conditionnement en verre (bocaux, bouteilles, pots...) Chargeur connu, agréé à la sécurisation du fret aérien et avec certificat de sureté
CFI (Compagnie de Fret International) Rue Georges Claude Zone Industrielle Garolor 57070 Metz FRANCE	Commissionnaire de transport qui se charge de la logistique de la société TERROIR DE LORRAINE Commissionnaire agréé en douane Transporteur routier
SAMER SA Technopôle 2000 5 rue Edouard Belin 57070 Metz FRANCE	Transporteur routier de marchandises
CMA-CGM 4 Quai d'Arenc BP 2009 13215 Marseille Cedex 02 FRANCE	Compagnie maritime
TURKISH AIRLINES Zone Kimsit Belin 34435 Istanbul TURQUIE	Compagnie aérienne
BOTRIX EXPRESS Place du Roi 1000 Bruxelles BELGIQUE	Transporteur express international

ANNEXE 2 : LES INCOTERMS 2010 ET LA VALEUR EN DOUANE À L'IMPORTATION

Incoterm	Sigle	Emballage	Chargement en usine ou entrepôt de départ	Acheminement vers une plateforme de départ	Chargement du moyen de transport principal au départ	Transport principal	Assurance transport principal	Décharge du moyen de transport principal à l'arrivée	Acheminement vers l'usine ou l'entrepôt d'arrivée	Déchargement en usine ou entrepôt d'arrivée	Formalités douanières à l'importation, droits et taxes	Maritime M Terrestre T Polyvalent P	Attention attirée pour calculer la valeur en douane à l'importation
FRAIS A INCLURE DANS LA VALEUR EN DOUANE													
En sortie d'usine	EXW	V	-	-	-	-	-	-	-	-	-	P	
Franco le long du navire	FAS	V	V	V	-	-	-	-	-	-	-	M	
Franco transporteur	FCA	V	V	V	V	-	-	-	-	-	-	P	
Franco à bord	FOB (FAB)	V	V	V	V	-	-	-	-	-	-	M	
Coût et fret	CFR	V	V	V	V	V	-	-	-	-	-	M	Assurance
Port payé jusqu'à	CPT	V	V	V	V	V	-	-	-	-	-	P	Assurance
Coût, assurance, fret	CIF (CAF)	V	V	V	V	V	V	-	-	-	-	M	
Port payé	CIP	V	V	V	V	V	V	-	-	-	-	P	
Rendu frontière **	DAF **	V	V	V	V	V	-	-	-	-	-	T	Assurance
Rendu ex-ship **	DES **	V	V	V	V	V	-	-	-	-	-	M	Assurance
Rendu à quai **	DEQ **	V	V	V	V	V	-	V	-	-	-	M	Assurance
Rendu au terminal *	DAT *	V	V	V	V	V	-	V	-	-	-	P	Assurance
Rendu au lieu de destination *	DAP *	V	V	V	V	V	-	V si livraison dans l'UE	V si livraison dans l'UE	-	-	P	Assurance
Rendu droits non acquittés **	DDU **	V	V	V	V	V	-	V	V	-	-	P	Assurance
Rendu droits acquittés	DDP	V	V	V	V	V	-	V	V	-	V	P	Assurance

V signifie à la charge du vendeur, donc déjà inclus dans le prix effectif payé ou à payer, facturé pour les marchandises, base de la valeur transactionnelle (art 29 CDC)
Assurance: Selon l'incoterm choisi, l'assurance relative au transport des marchandises n'est pas toujours comprise dans le prix facturé. Dans ce cas, seule l'assurance relative au transport principal doit être ajoutée au prix payé (art 32 CDC). Par contre, si le vendeur inclut l'assurance relative au transport intracommunautaire dans le prix facturé pour les marchandises, ces frais d'assurance ne pourront pas être déduits du prix facturé (art 33 CDC).

(*) DAP et DAT sont les deux nouvelles règles « Incoterms 2010 »
 (***) Les Incoterms 2000 DAF, DES, DEQ et DDU ne sont pas repris dans les règles 2010

ANNEXE 3 : LES BOCAUX VIDES ET LEURS CONDITIONNEMENTS

Les bocaux importés de Turquie (Istanbul)

Il s'agit de bocaux à terrine, en verre transparent, avec un clapet métallique et un joint en caoutchouc.

- **Petit Modèle (PM).**
Capacité : 350 ml, poids 400 g l'unité
Diamètre : 12 cm
Chaque bocal est logé dans un emballage individuel de protection de 12 x 12 x 15 cm (L x l x h)
- **Grand Modèle (GM).**
Capacité : 450 ml, poids : 500 g l'unité
Diamètre : 12 cm
Chaque bocal est logé dans un emballage individuel de protection de 12 x 12 x 20 cm (L x l x h)



Les cartons d'emballage

- **Type 1** : Adaptés au petit modèle (PM)
Longueur : 60 cm, Largeur : 40 cm, Hauteur : 32 cm
Destinés aux petits modèles de terrine (PM)
Poids : 850 g (intercalaire de séparation entre les niveaux inclus)
- **Type 2** : Adaptés au grand modèle (GM)
Longueur : 60 cm, Largeur : 40 cm, Hauteur : 42 cm
Destinés aux grands modèles de terrine (GM)
Poids : 1 200 g (intercalaire de séparation entre les niveaux inclus)

Précisions : Les manutentionnaires chargent le même type de carton sur une palette.
Les bocaux sont entreposés debout.
Les cartons peuvent être empilés sur la palette.

Les palettes Europe

- 120 cm x 80 cm (L x l)
- Hauteur plateau : 15 cm
- Tare : 25 kg
- Hauteur totale de la palette : 180 cm

Le film palette

- Poids : 1 kg par palette

Les palettes filmées seront empotées dans les conteneurs disponibles suivants :

	20' DRY	40' DRY
Longueur utile	5,89 m	12,01 m
Largeur utile	2,33 m	2,33 m
Hauteur utile	2,38 m	2,38 m
Charge utile	21 727 kg	26 780 kg

**ANNEXE 4 : LE CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT DES BOCAUX
EN PROVENANCE DE TURQUIE**

La société TÜRKIYE PAKETLEM d'Istanbul nous expédie la commande de 11 400 bocaux en verre.

<p>Petit Modèle (PM). Quantité commandée : 6 000 unités Prix : 0,35 USD l'unité CFR port de Marseille (incoterm 2010)</p>
<p>Grand Modèle (GM). Quantité commandée : 5 400 unités Prix : 0,45 USD l'unité CFR port de Marseille (incoterm 2010)</p>

La marchandise est accompagnée des documents suivants :

- une facture commerciale,
- une liste de colisage,
- Un certificat ATR justifiant l'origine des produits.

ANNEXE 5 : L'EXTRAIT DE LA PAGE ECRAN DU CALCUL DES VALEURS (*)

The screenshot shows the 'Calcul des valeurs' window in the Delta-C software. The window is divided into several sections:

- Critères:**
 - Calculer les valeurs pour :
 - l'ensemble de la déclaration
 - l'article en cours
 - Répartition des frais généraux au prorata :
 - de la valeur facture
 - du poids brut des marchandises
- Données export:**
 - Frais de transport :
 - Montant: 0.00 EUR
 - Taux de répartition: 0 %
 - Port inclus ?
 - Frais annexes :
 - Montant: 0.00 EUR
- Résultat:**

N° Article	Valeur en douane	Valeur statistique	Assiette TVA
1	3,406.00	3,406.00	4,566.00

Buttons: Calculer, Récupérer les valeurs

(*) d'après la saisie des caractéristiques des marchandises sur Sage DOUANE DELT@

ANNEXE 6 : L'EXTRAIT DES TARIFS UTILISÉS PAR LA SOCIÉTÉ CFI

Prestations	Coûts
<u>Préacheminement routier</u> : Agglomération Istanbul – Port Istanbul	105 USD / EVP
<u>Transit portuaire et douane export</u> : Port d'Istanbul	45 USD / EVP
<u>Cotation maritime (Quai / Bord)</u> : Istanbul / Marseille	650 € / EVP
<u>THC Marseille</u> : Conteneur 20' Conteneur 40'	110 € 140 €
<u>Frais de transit et NSTI</u> : Départ Marseille 70 €	70 €
<u>Post acheminement routier</u> : Marseille - Metz : Conteneur 20' Conteneur 40'	650 € 950 €
<u>Prime d'assurance</u> :	0,3 % de la valeur CIF Marseille majorée de 10 %
<u>Frais de dédouanement à l'importation (HAD)</u> :	75 € + 0.04 % valeur en douane

ANNEXE 7 : LE TAUX DE CHANGE

1 € = 1,3343 USD

ANNEXE 8 : L'EXTRAIT DU TARIF DOUANIER RITA

Bureau de dédouanement

Bureau douane	Marseille	Metz
Opération douanière	Mise sous T1 (NSTI)	Mise en libre pratique et mise à la consommation

L'extrait du tarif douanier RITA

Zone géographique : Turquie – TR

SECTION XIII : OUVRAGES EN PIERRES, PLÂTRE, CIMENT, AMIANTE, MICA OU MATIÈRES ANALOGUES ; PRODUITS CÉRAMIQUES ; VERRES ET OUVRAGES EN VERRE

CHAPITRE 70 : VERRES ET OUVRAGES EN VERRE

7010 : Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, ampoules et autres récipients de transport ou d'emballage, en verre ; bocaux à conserves en verre ; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre

- 7010 10 : Ampoules
- 7010 20 : Bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture
- 7010 90 : Autres
- 7010 90 10 : Bocaux à terrines

Nomenc.	Droits de douane	Taux	Orig/Dest	Début	Préférence tarifaire
70 10 90 10 00	Droits pays tiers (TEC)	5,00 %	ERGA OMNES *	01/01/2005	-
	TURQUIE (TR)	EX	ERGA OMNES *	01/02/2011	400 ⁽¹⁾

* ERGA OMNES : à l'égard de tous

Nomenc.	TVA	Taux	Début	Fin	Territoire d'application
70 10 90 10 00	TVA	19,60 %	01/01/2006		UE Pays tiers DOM

⁽¹⁾ Préférence tarifaire renvoi 400 : Les importations en provenance de Turquie sont exonérées sous couvert de la fourniture d'un certificat ATR ou EUR 1.